

N°2026-03-16

Envoyé en préfecture le 14/04/2026  
Reçu en préfecture le 14/04/2026  
Publié le  
ID : 073-217302827-20260320-2026\_03\_16-DE

DEPARTEMENT  
DE LA SAVOIE  
ARRONDISSEMENT  
CHAMBERY  
CANTON  
LES ECHELLES

Commune de **ST THIBAUD DE COUZ**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 20 MARS 2026

Date de convocation  
16/03/2026

Date d'affichage  
16/03/2026

Nombre de conseillers  
15

Présents  
13

Votants  
15

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT THIBAUD DE COUZ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances. Après convocation légale, sous la présidence de M. BLANQUET Denis, le Maire. Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

M. ALLES Philippe, M. BLANCHARD Arnaud, M. BRAT Sylvain, M. CAUTERMAN Arnold, Mme COMBE Laure-Anne, Mme FAYARD Marion, Mme LEROY Jennifer, Mme MARTIN Natacha, M. PERILLAT AMEDEE Kiliann, Mme PEYSSON Audrey, M. RICARD Olivier, M. VUILLET Thomas.

Absentes excusées : Mmes EMPTAZ Lolita, VINCENT Céline.

Pouvoirs : Mme EMPTAZ Lolita à M. BRAT Sylvain. Mme VINCENT Céline à Mme COMBE Laure-Anne.

Mme Natacha MARTIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**ELECTION DU MAIRE  
SUITE ELECTION MUNICIPALE DU 15 MARS 2026**

Le plus âgé des membres présents du Conseil municipal a pris la présidence (M. BLANQUET Denis) de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 13 conseillers présents et 2 pouvoirs et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Président a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrage nuls ou blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

M. BLANQUET Denis : trois voix – 3 voix.

Mme FAYARD Marion : douze voix – 12 voix.

Mme FAYARD Marion ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire de la commune de Saint-Thibaud de Couz.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

Natacha MARTIN



La Maire,

Marion FAYARD



N°2026-03-17

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 073-217302827-20260320-2026\_03\_17-DE



DEPARTEMENT  
DE LA SAVOIE  
ARRONDISSEMENT  
CHAMBERY  
CANTON  
LES ECHELLES

Commune de **ST THIBAUD DE COUZ**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 20 MARS 2026

Date de convocation 16/03/2026 L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT THIBAUD DE COUZ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances. Après convocation légale, sous la présidence de Mme FAYARD Marion, Maire Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Date d'affichage 16/03/2026

Nombre de conseillers 15  
Présents 13  
Votants 14

M. ALLES Philippe, M. BLANCHARD Arnaud, M. BLANQUET Denis, M. BRAT Sylvain, M. CAUTERMAN Arnold, Mme COMBE Laure-Anne, Mme LEROY Jennifer, Mme MARTIN Natacha, M. PERILLAT AMEDEE Kiliann, Mme PEYSSON Audrey, M. RICARD Olivier, M. VUILLET Thomas.

Absentes excusées : Mmes EMPTAZ Lolita, VINCENT Céline.

Pouvoirs : Mme EMPTAZ Lolita à M. BRAT Sylvain. Mme VINCENT Céline à Mme COMBE Laure-Anne.

Mme Natacha MARTIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS  
SUITE ELECTION MUNICIPALE DU 15 MARS 2026**

La présidente Mme Marion FAYARD, élue Maire, a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints. Madame la Maire propose de retenir le nombre de 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 12 voix pour, 2 abstentions (M. BLANQUET, Mme PEYSSON), 1 conseiller municipal ne prenant part au vote (M. RICARD)

- D'approuver la fixation de 4 postes d'adjoints au Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

Natacha MARTIN



La Maire,

Marion FAYARD

N°2026-03-18

Envoyé en préfecture le 14/04/2026  
Reçu en préfecture le 14/04/2026  
Publié le  
ID : 073-217302827-20260320-2026\_03\_18-DE

DEPARTEMENT  
DE LA SAVOIE  
ARRONDISSEMENT  
CHAMBERY  
CANTON  
LES ECHELLES

Commune de **ST THIBAUD DE COUZ**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 20 MARS 2026**

Date de convocation 16/03/2026 L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT THIBAUD DE COUZ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances.  
Date d'affichage 16/03/2026 Après convocation légale, sous la présidence de Mme FAYARD Marion, Maire Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.  
Nombre de conseillers 15  
Présents 13 M. ALLES Philippe, M. BLANCHARD Arnaud, M. BLANQUET Denis, M. BRAT Sylvain, M. CAUTERMAN Arnold, Mme COMBE Laure-Anne, Mme LEROY Jennifer, Mme MARTIN Natacha, M. PERILLAT AMEDEE Kiliann, Mme PEYSSON Audrey, M. RICARD Olivier, M. VUILLET Thomas.  
Votants 14 Absentes excusées : Mmes EMPTAZ Lolita, VINCENT Céline.  
Pouvoirs : Mme EMPTAZ Lolita à M. BRAT Sylvain. Mme VINCENT Céline à Mme COMBE Laure-Anne.  
Mme Natacha MARTIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**ELECTIONS DES ADJOINTS  
SUITE ELECTION MUNICIPALE DU 15 MARS 2026**

Le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.  
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-7-2,

Madame la Maire propose la liste suivante :

1. Sylvain BRAT
2. Laure-Anne COMBE
3. Philippe ALLES
4. Natacha MARTIN

Aucune autre liste est déposée.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages nuls ou blancs : 2
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

La liste des adjoints ayant obtenu la majorité absolue, les conseillers municipaux présentés ont été proclamés adjoints au Maire.

- 1<sup>er</sup> adjoint : M. Sylvain BRAT  
2<sup>ème</sup> adjointe : Mme Laure-Anne COMBE  
3<sup>ème</sup> adjoint : M. Philippe ALLES  
4<sup>ème</sup> adjointe : Mme Natacha MARTIN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

Natacha MARTIN



La Maire,

Marion FAYARD